

COMMUNE DE ST CIERS-SUR-GIRONDE

Conseil Municipal du 19 décembre 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 18

Convocation :
Du 10.12.2019

Affichage :
Au 24.12.2019

L'An deux mille dix-neuf, le 19 décembre à 19 h 30,
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie DUCOUT, Maire.

Etaient présents : Valérie DUCOUT, Nadine HERVÉ, Jacques JOYET, Béatrice PELLETIER-JOUBERT, Stéphane BERNARD, Nathalie SERVANT-BLANCHARD, Jacky JOUBERT, Brigitte BERTAU, Béatrice GROIZELEAU, Nicole NEVEU, Sonia LEFEUVRE, Aurélie ROUDIER, Christophe TERRIGEOL, Jackie VIÉ, Murielle CORRE, Pierre CARITAN

Absents - excusés : Jean-Luc PERIER et Béatrice JOYET ayant donné respectivement procuration à Pierre CARITAN et Jacques JOYET.

Marie-Françoise LHOPITAL, Marie-Hélène RIVIERE, Raluca VASILE, Samuel BERGON et Luc BUGNON

Secrétaire de séance : Pierre CARITAN

Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2019

A l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2019.

POLE MARCHÉ DOMINICAL

1. Matérialisation directionnelle du cheminement vers la place du marché dominical

Madame Nathalie SERVANT, Adjointe au Maire, présente le projet de convention à établir entre l'ESAT « la Paillerie – Section Temps Partiel » de Braud et Saint Louis et la Commune, pour l'aménagement d'un parcours directionnel (marquage au sol, panneaux signalétiques...).

A l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal se prononce favorablement sur l'établissement d'une convention pour l'aménagement d'un cheminement directionnel, à établir entre la commune de St Ciers-sur-Gironde et l'ESAT «la paillerie – Section Temps Partiel » de Braud et Saint Louis.

M. Christophe TERRIGEOL souhaiterait qu'un état de l'avancement des travaux soit fait à chaque réunion de conseil, au vu de la durée de l'opération.

Au vu de sa situation professionnelle en lien avec l'ESAT, Madame Nathalie SERVANT-BLANCHARD a souhaité quitter la salle au moment du vote.

2. Communauté de Communes de l'Estuaire : Partenariat Fête de l'Asperge du Blayais 2020

Par courrier du 24 octobre 2019, la C.C.Estuaire sollicite la commune pour la création d'un partenariat financier et technique à l'occasion de la 21^{ème} édition de la Fête de l'Asperge du Blayais 2020, autour de la thématique de l'alimentation durable ou comment « vivre mieux en consommant & mangeant mieux », qui se déroulera les 25 et 26 avril 2020 à Etauliers.

4 formules pour un partenariat financiers sont proposées :

- Formule visibilité premium : 250 €
- Formule visibilité super premium : 490 €
- Formule visibilité privilège : 990 €
- Formule VIP à partir de 1 500 €

Monsieur Stéphane BERNARD, Adjoint au Maire, rappelle que la commune a participé à hauteur de 250 €, en 2019. Il propose de reconduire le partenariat pour 2020 sur la même base.

A l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal décide de reconduire son partenariat avec la C.C. de l'Estuaire dans le cadre de la Fête de l'Asperge 2020, et opte pour la formule visibilité premium à 250 €. Le montant sera inscrit au BP 2020.

3. Communauté de Communes de l'Estuaire : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public «Assainissement non collectif 2018 »

L'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales fait obligation au président d'un établissement public de coopération intercommunale d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre. Ce rapport retraçant l'activité de l'établissement *fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique* au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le président de l'EPCI peut être entendu à sa demande ou à celle du conseil municipal.

Monsieur Jacky JOUBERT, Adjoint au Maire, communique publiquement le rapport annuel 2018 du service public du SPANC (document consultable en mairie).

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du SPANC, pour l'exercice 2018.

QUESTIONS DIVERSES

4. POLICE DU MAIRE : Régulation des pigeons

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les démarches engagées par la commune pour la régulation des pigeons, et donne des éléments d'informations complémentaires sur ce dossier.

5. Pollution du ruisseau « la Cassine » :

M. Jacky JOUBERT, Adjoint aux travaux, et M. Jacky VIÉ font une synthèse de la réunion qui s'est tenue le 13 décembre 2019, avec les différents partenaires pour mener une réflexion sur les problèmes de pollution organiques et d'hydrocarbure du cours d'eau « La Cassine ». Il est envisagé de lancer une étude globale à confier à un cabinet de maîtrise d'œuvre, afin de trouver des solutions techniques pour y remédier.

INFORMATIONS DIVERSES

1. **Communauté de Communes de l'Estuaire** : Arrêté préfectoral relatif au nombre et à la répartition des sièges du conseil communautaire à compter du prochain renouvellement des conseils municipaux de mars 2020.
2. **Ecole maternelle « La Source »** : Effectifs en baisse pour l'année 2020/2021, avec le risque d'une fermeture d'une classe. Il semblerait que ce phénomène soit général.
3. **Ecole Jeanne d'Arc** : Madame le Maire informe que les travaux d'extension de l'Ecole Jeanne d'Arc, prévus de mars à septembre 2020, occasionneront un déplacement des élèves sur le temps méridien vers le restaurant scolaire de la commune.
Une convention tripartite entre la commune, l'établissement scolaire et Aquitaine Restauration sera établie pour la mise œuvre des moyens techniques et financiers. La centaine d'élèves de l'école Jeanne d'Arc seront pris en charge par le personnel de ladite l'école. Ce dossier fera l'objet d'une décision ultérieure par le conseil municipal.

Départ de Madame Nathalie SERVANT-BLANCHARD et M. Christophe TERRIGEOL.

4. **Age et vie** : Présentation du projet par Madame le Maire
Ce dossier fera l'objet d'une décision ultérieure par le conseil municipal.
5. **Château Martinière : Projet d'un parc écologique**
Madame le Maire fait part de ses contacts avec l'association « Tandem Prod » pour un projet de pôle d'animations à orientation écologique : ferme pédagogique, manèges, musée de vélos en tout genre....
Différents partenaires sont prêts à accompagner la commune dans ce dossier, à savoir : Gironde Ressources pour l'aspect juridique, Gironde Tourisme pour l'étude de faisabilité, le SMICVAL par l'initiation des enfants au respect de la nature, et toucher des associations en lien avec l'environnement qui pourraient venir agrémente le projet.
Madame le Maire invite M. Stéphane BERNARD et M. Pierre CARITAN à s'associer à cette démarche.
Au fil de l'eau, ce dossier fera l'objet de décisions lors de prochains conseils.

Départ de Madame Murielle CORRE et M. Jacky VIÉ.

6. **Vœux de la Municipalité à la population** : le dimanche 12 janvier 2020 à 11 h 00

7. Décisions du Maire

L'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales précise que le maire peut exercer certaines compétences par délégation du conseil municipal. Le conseil municipal a attribué certaines délégations au maire, par délibération du 28 mars 2014.

Vu l'article L. 2122-23 du C.G.C.T, il est rendu compte des décisions du maire suivantes :

Droit de Prémption Urbain.

- √ Biens situés 18 rue Alcée Froin (DM 089/2019)
- √ Biens situés Les Bureaux (DM 092/2019)
- √ Biens situés Le Bourg (DM 093/2019)
- √ Bien situé Le Bois (DM 097/2019)
- √ Bien situé 1 Cité Pagnolet 1 (DM 098/2019)
- √ Biens situés 20 rue des Bucheries (DM 099/2019)
- √ Bien situé 24 avenue du Pont de la Grâce (DM 100/2019)
- √ Bien situé 9 Cité les Rouleaux (DM 101/2019)

- √ Biens situés 13 rue des Bucheries (DM 105/2019)
- √ Bien situé 25 les Bureaux (DM 106/2019)
- √ Biens situés 35 avenue de la Grand Font (DM 107/2019)

La Commune n'a pas exercé son droit de préemption.

Décision du maire n° 2019/090 du 25 octobre 2019

GROUPE LMS – 33127 St Jean-d'Ilac : Antivirus 23 PC et 2 serveurs

Durée de validité : 3 ans

Pour un montant de 1 600 € HT soit 1 920 € TTC.

Décision du maire n° 2019/091 du 8 novembre 2019

GROUPE LMS – 33127 St Jean-d'Ilac : Contrat de Location Longue Durée – PC Fixes

Bailleur d'origine : ATE Finance à Ramonville (31)

Durée initiale de la location : 36 mois

Contrat de financement pour 10 PC Fixes : 1 056 € HT/trimestre soit 4 224 € HT/an

Matériel / licences / maintenance : postes informatiques hors pack office et maintenance

Décision du maire n° 2019/095 du 8 novembre 2019

CHRONOFEU – 33370 Yvrac : pose de matériel de protection incendie au gymnase municipal

Pour un montant de 10 582.10 € HT soit 12 698.52 € TTC.

Décision du maire n° 2019/096 du 8 novembre 2019

Menuiserie Pascal COTTET – 33820 St Ciers sur Gironde : fourniture et pose de 12 volets roulants solaires à l'école primaire. Pour un montant de 6 374.40 € HT soit 7 649.29 € TTC.

Décision du maire n° 2019/102 du 8 novembre 2019

GROUPE LMS – 33127 St Jean-d'Ilac : Contrat de Location Longue Durée – PC portables

Bailleur d'origine : ATE Finance à Ramonville (31)

Durée initiale de la location : 36 mois

Contrat de financement pour 3 PC portables : 458 € HT/trimestre soit 1 832 € HT/an

Matériel / licences : postes informatiques avec anti-virus et pack office 2019 inclus.

Décision du maire n° 2019/103 du 8 novembre 2019

GROUPE LMS – 33127 St Jean-d'Ilac : Maintenance préventive et curative de l'ensemble du parc informatique, PC fixes et portables.

Pour un montant de 2 500 € HT soit 3 000 € TTC / an

Durée de validité : 3 ans sur les exercices 2020 / 2021 / 2022

Décision du maire n° 2019/104 du 8 novembre 2019

GROUPE LMS – 33127 St Jean-d'Ilac : 4 Packs Office 365 pour la médiathèque et les services techniques. Pour un montant de 598.20 € HT soit 717.84 € TTC / an

La présente séance s'est terminée à 20 h 50

En mairie, le 24 décembre 2019.
Valérie DUCOUT, Maire

Conseillère Départementale
Du Canton de l'Estuaire.